

et

SOCIÉTÉS

---

---

Bulletin Mensuel d'Informations Démographiques, Économiques, Sociales

---

---

## Le dépeuplement rural

UN des résultats, généralement commenté avec faveur, du recensement de 1975, a été le ralentissement global de l'exode rural et un certain recentrage de la croissance urbaine vers les villes petites et moyennes, aux dépens des plus grandes agglomérations (1). Cette statistique incontestable ne doit pas cacher que le dépeuplement démographique de vastes zones rurales continue et s'aggrave au point qu'on peut parler avec Jean Rochas de « l'effondrement continu de la population rurale française » [12]. Encore faut-il s'entendre sur le mot « rural ».

A l'opposition familière entre la campagne — à l'habitat dispersé, vouée à l'agriculture consommatrice d'espace — et la ville — à l'habitat continu, vouée à l'industrie, au commerce, à l'administration — correspond la distinction classique des statisticiens entre communes *rurales* et *urbaines* : le critère essentiel est précisément celui de la continuité des habitations, complété par un seuil de peuplement, 2 000 habitants agglomérés (2).

Mais de nouvelles formes de peuplement, favorisées par le développement des transports en commun et de l'automobile privée, sont venues faire échec à cette distinction : quoique isolées de la ville, et assez faiblement peuplées pour être comptées comme rurales, certaines communes participent désormais au mode de vie urbain, soit que la plupart des habitants occupent un emploi à la ville, soit qu'ils travaillent sur place dans un établissement industriel, commercial ou administratif, et non plus dans une activité agricole. Pour répondre à cette évo-

lution, l'INSEE a mis au point la notion de « zone de peuplement industriel ou urbain » (ZPIU) qui permet de ranger avec les communes urbaines ces communes faussement rurales [9].

Il reste un ensemble désigné négativement comme celui des « communes n'appartenant pas à une ZPIU », ou plus brièvement mais encore moins élégamment le « hors ZPIU », qu'on appelle quelquefois de façon plus littéraire mais quelque peu condescendante le « rural profond ». Réservons plus simplement à cet ensemble le terme de « rural », ce qui nous paraît coïncider au mieux avec le sens le plus courant du mot.

*Dans ce sens la France rurale continue de se dépeupler et de vieillir.* Elle rassemblait 20,8 % de la population de la France (3) en 1962 et 18,4 % en 1968 ; elle n'en réunit que 16,5 % en 1975 (8 703 000 personnes), à peine plus que l'agglomération parisienne ! La proportion des naissances qu'on y observe est encore moindre, tandis que celle des décès y est plus élevée : 13,2 % des naissances enregistrées en France au cours de la période 1968-1975 se produisent dans ces communes (782 000) tandis que 22,4 % des décès y surviennent (861 000). Aussi le taux de natalité de la France rurale est-il inférieur à la moyenne française : 17,9 pour 1 000 habitants dans ces communes contre 18,8 dans l'ensemble des communes de France entre 1954 et 1962, 15,4 contre 18,0 entre 1962 et 1968, 12,5 contre 16,7 entre 1968 et 1975. L'écart va grandissant ! A l'opposé, le taux de mortalité de la France rurale est supérieur à la moyenne française : 13,8 pour 1 000 habitants contre 10,9 entre 1968 et 1975. Cette faible natalité n'est pas due à une moindre fécondité des habitants des

---

(1) Voir *Population et Sociétés* [1], [2], [3] et *Economie et Statistique* [5] (références en fin d'article).

(2) En 1975, 570 communes de plus de 2 000 habitants sur quelque 3 600 ont été classées comme rurales parce que l'habitat y est dispersé. Inversement, des communes de moins de 2 000 habitants sont réputées urbaines quand elles s'agrégent à des « agglomérations urbaines ». Voir [8].

---

(3) Dans cet article, le mot France s'entend au sens de France métropolitaine, DOM et TOM exclus. Source des chiffres de ce paragraphe : INSEE [9].

campagnes et cette forte mortalité apparente n'implique pas que le risque de décéder soit plus grand en milieu rural. L'une et l'autre sont les effets d'un fort vieillissement (4).

De ce vieillissement, on peut donner une autre mesure. L'INED avait compté aux recensements de 1954, 1962 et 1968, le nombre de cantons, composés uniquement de communes rurales (au sens statistique classique), dans lesquels la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus atteignait ou dépassait 20 %. Il y en avait 126 en 1954, 173 en 1962, puis 393 en 1968 ce qui justifiait un article inquiet [10]. Au recensement de 1975, on en a trouvé 715 ! (5). Les proportions maximales sont celles des cantons de Massat et Quérigut (Ariège) avec 41 %.

On voit bien comment ce dépeuplement s'entretient lui-même : une faible population n'appelle pas les investissements de transports, de santé, d'enseignement... qui lui seraient nécessaires et la faible qualité de ces services incite au dépeuplement. De plus il est vraisemblable que la baisse de la natalité va créer, pour certains besoins urbains (postes par exemple) une aspiration supplémentaire des villes.

Mais quelques signes d'espoir apparaissent. Ce vieillissement, indépendamment de quelques zones où il résulte de la venue de retraités urbains, est lié au nombre élevé d'agriculteurs qui, arrivés à l'âge de leur retraite, n'ont pas été remplacés par un nombre comparable de jeunes agriculteurs : entre 1968 et 1975, il n'y a eu que 22 entrées dans l'agriculture pour 100 décès et retraites, contre 38 entre 1962 et 1968 [6]. De ce fait, la population des ménages d'exploitants et de salariés agricoles a continué de décroître fortement, tandis que celle des ménages d'anciens agriculteurs augmentait nettement

Tableau 1. — La population agricole (milliers de personnes)

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage	1968	1975
Agriculteur exploitant	4 977	3 575
Salarié agricole	1 137	746
Ancien agriculteur	1 137	1 563
Total	7 251	5 884
Source : INSEE [6]		

(4) En 1977, 24 départements et trois régions (Limousin, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées) ont enregistré plus de décès que de naissances. En 1974, 20 départements étaient dans ce cas et une seule région (Limousin). Dans la France rurale (communes « hors ZPIU ») le nombre des décès a dépassé celui des naissances vers 1970.

(5) Entre 1968 et 1975, le nombre des cantons est, il est vrai, passé de 3 209 à 3 509, mais l'augmentation a porté presque exclusivement sur les zones urbaines.

(tableau 1). La population agricole totale (y compris ses retraités) diminue donc moins vite que la population active. Mais *la population rurale*, même dans la définition étroite que nous avons adoptée, *diminue nettement moins vite que la population agricole* (entre 1968 et 1975, 0,7 % par an, contre 2,9 %). Tout se passe comme s'il y avait déjà, confusément et comme à tâtons, une certaine reconversion du monde rural, qui découvre que sa grande richesse, tout autant que la terre, est l'espace : les 8 700 000 personnes mentionnées plus haut, 16,5 % de la population française, occupent 368 500 km<sup>2</sup> soit 67,7 % du territoire (tableau 2). Cela fait une densité moyenne de 24 habitants par km<sup>2</sup> (1962 : 26, 1968 : 25, à territoire constant) contre 97 pour la France (1962 : 86 ; 1968 : 92). Le tourisme est l'une des formes de cette reconversion (42 % des résidences secondaires sont situées dans cette France rurale), mais il y en a sûrement d'autres : plusieurs activités d'avenir, dont l'énergie solaire, sont fortes consommatrices d'espace et le développement des télécommunications permet la dispersion des activités tertiaires et administratives du traitement des informations.

Mais cette richesse est aussi une faiblesse. Tandis que l'exode la dépeuplait, la France rurale a conservé une organisation administrative définie en 1884 dans un découpage communal que la Révolution a largement repris des paroisses de l'Ancien Régime. Celles-ci s'étaient constituées en des temps où les campagnes étaient bien plus peuplées qu'aujourd'hui. Le résultat est qu'en 1975, 24 251 communes ayant en moyenne 359 habitants se partagent l'espace rural français, et que notamment un millier de communes ont actuellement moins de 50 habitants alors qu'il n'y en avait que 67 en 1881 (tableau 3).

Depuis 1959 l'Etat cherche à faciliter les fusions de communes. Jusqu'en 1968 la diminution du nombre total de communes avait été fort lente. Elle s'est nettement accélérée depuis : de 1968 à 1975, 2 197 communes ont fusionné pour n'en plus former que 918 (6).

Aussi important soit-il, cet effort apparaît quelque peu dérisoire quand on regarde le nombre encore considérable de communes à la population minuscule. D'ailleurs entre 1968 et 1975 le nombre de communes de moins de 100 habitants a encore augmenté.

(6) Cet effort est d'ailleurs très inégal d'un département à l'autre selon les situations de départ : tandis que dans les vastes espaces de la Haute-Marne et de la Meuse 389 communes étaient concernées, dans 9 départements aucune fusion n'avait lieu : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Cher, Hérault, Lot, Orne, Sarthe, Tarn-et-Garonne, Vaucluse, sans parler des départements parisiens. (Voir : [7], p. 99-9.)

Tableau 2. — Les communes rurales (a) en 1975. Distributions cumulées (b)

	Nombre	Nombre	Population	Superficie	Densité hab./km <sup>2</sup>
		en % de la France entière			
Moins de 50 habitants	944	2,6	0,06	1,3	5
Moins de 100 habitants	3 763	10,3	0,47	5,5	8
Moins de 200 habitants	10 102	27,8	2,24	17,5	12
Moins de 500 habitants	18 970	52,1	7,53	42,0	17
Moins de 1 000 habitants	22 736	62,5	12,34	58,1	21
Ensemble des communes rurales (a)	24 251	66,6	16,53	67,7	24
France entière	36 394	100,0	100,00	100,0	97

(a) Communes rurales « hors ZPIU ».  
 (b) Les caractéristiques (sauf la densité) des tranches successives s'obtiennent par différence ; par exemple, nombre de communes de 100 à 199 habitants : 10 102 - 3 763 = 6 339.  
 Source : INSEE [9].

Tableau 3. — Evolution du nombre des communes selon leur population

	1881 (a)	1921	1936	1954	1968	1975
Moins de 50 habitants (b)	67	374	474	625	982	996
De 50 à 99 habitants	653	1 743	2 050	2 406	2 895	3 006
De 100 à 199 habitants	3 486	6 206	6 752	7 112	7 514	7 204
De 200 à 499 habitants	12 664	13 686	13 656	13 669	12 616	11 525
De 500 à 999 habitants	10 633	9 065	8 359	7 594	6 824	6 454
1 000 habitants et plus	8 594	6 889	6 723	6 594	6 877	7 209
Total	36 097	37 963	38 014	38 000	37 708	36 394

(a) Territoire actuels sans l'Alsace et la Moselle.  
 (b) En 1975, dans la Meuse, 4 communes sont inhabitées et 4 autres ont moins de 10 habitants, toutes situées sur le champ de bataille de Verdun. 23 autres communes ont de 1 à 9 habitants. Elles sont situées dans les départements suivants : Ariège (3), Aude (2), Drôme (5), Haute-Garonne (2), Hérault (2), Isère (1), Jura (1), Meurthe-et-Moselle (1), Hautes-Pyrénées (2), Pyrénées-Orientales (4). Sur ces 31 communes, 13 avaient 10 habitants et plus en 1968 dont une (Celles, dans l'Hérault) 29.  
 Sources : INSEE [4][7].

C'est pourquoi beaucoup proposent de prendre le problème dans l'autre sens : maintenir les communes, profondément enracinées dans le terroir et dans la sensibilité des Français, mais définir de nouvelles répartitions de pouvoir entre les anciennes et les nouvelles collectivités (7). Ainsi le « Rapport Guichard » [11] constate que « le clivage entre villes et campagnes correspond de moins en moins aux exigences du développement de l'aménagement du territoire, aux aspirations des Français, aux nouvelles conditions de vie quotidienne » et propose qu'environ 3 600 « communautés de communes » (nombre voisin de celui des actuels cantons), définies par une procédure « faisant alterner la spontanéité et l'arbitrage » fédèrent les actuelles communes. Quelle que soit la formule adoptée, l'essentiel est bien de réduire l'opposition entre la ville et la campagne et d'organiser une nouvelle solidarité entre elles.

Michel LEVY

(7) Voir par exemple *Vivre au pays*, par Loeiz Laurent et Claude Ergon, le Cercle d'Or, 1977.

## RÉFÉRENCES

### *Population et sociétés*, INED

- [1] « Variations intercensitaires : les villes », n° 90.
- [2] « Les disparités démographiques régionales », n° 92.
- [3] « Surpopulation, concentration, dispersion », n° 101.

### *Economie et statistique*, INSEE

- [4] « Les circonscriptions administratives de la France métropolitaine », par Maurice Vernet, n° 10, mars 1970.
- [5] « L'extension des grandes banlieues » par Marie-Claude Gérard, n° 80, juillet-août 1976.

- [6] « De moins en moins d'agriculteurs » par Monique Gombert, n° 100, juin 1978.

### *Recensement général de la population de 1975*

- [7] « Population de la France. Départements, arrondissements, cantons, communes ». — INSEE 1976.
- [8] « Villes et agglomérations urbaines. Délimitation 1975 », INSEE, 1977.

- [9] « Zones de peuplement industriel ou urbain. Délimitation 1975 », INSEE 1978.

### *Population*, INED

- [10] « Le vieillissement de la France rurale », par Paul Paillat, 1976, n° 6.

### *La documentation française*

- [11] « Vivre ensemble ». Rapport de la commission de développement des responsabilités locales, 1976.  
*Economie rurale*, SFER (Versailles)

- [12] « Aménager le territoire... Avec quels hommes ? Richesses et contraintes démographiques » par Jean Rochas, n° 118, mars-avril 1977. Voir aussi le n° 117 de cette revue.

## SANTÉ ET POPULATION

### La population des hospices et des maisons de retraite (1)

Le CREDOC a effectué de novembre 1976 à janvier 1977 avec le concours technique de l'INSEE une enquête, financée par le ministère de la Santé (direction de l'Action sociale), sur la population des institutions publiques ou privées, hébergeant des personnes âgées. L'objectif était « d'apprécier le rôle tenu par ces institutions dans la réponse sociale aux problèmes posés par le vieillissement de la population ». Les premiers résultats publiés apportent d'abondantes informations.

Il s'agit de 280 000 personnes environ, 190 000 femmes et 90 000 hommes. L'âge médian est 75 ans pour les hommes et 81,5 ans pour les femmes. La structure démographique de cette population reflète évidemment celle de la population totale, mais déformée parce que les « taux d'héberge-

(1) D'après « Les personnes âgées vivant en institution : caractères socio-démographiques, autonomie et handicaps » par Andrée et Arié Mizrahi, Dominique Moysé. *Consommation*, n° 4, 1977 (CREDOC, 142, rue du Chevaleret, 75634 Paris Cedex 13).

ment » diffèrent largement d'une catégorie à l'autre : ils augmentent avec l'âge, sont plus forts pour les hommes que pour les femmes de même état matrimonial, pour les personnes seules (célibataires, divorcées, veuves) que les personnes mariées. Globalement 2,9 % des personnes de 60 ans et plus, 3,8 % de celles de 65 ans et plus, près de 18 % de celles de 85 ans et plus vivent en hospice ou maison de retraite (tableau 1). L'origine sociale est en général modeste et à prédominance rurale.

Le motif d'entrée « officiel » (déclaré par le personnel administratif) le plus fréquent est la détérioration de l'état de santé (58 % des présents), mais aussi la solitude soudaine par veuvage, décès ou départ des cohabitants (11 %), les difficultés avec la famille (10 %), les problèmes de logement (4 %).

Les durées de séjour sont extrêmement dispersées : 37 % des départs de 1976 correspondaient à des séjours de moins d'un an mais 53 % des pensionnaires séjournent dans la même institution depuis plus de 3 ans, 20 % depuis plus de 8 ans, 5 % depuis plus de 14 ans.

Le décès des pensionnaires des hospices et des maisons de retraite a lieu dans ces établissements deux fois sur trois, dans presque tous les autres cas à l'hôpital, dans moins de 5 % des cas chez eux ou dans leur famille.

L'univers spatial des pensionnaires est souvent fort réduit : 55 % passent (toujours ou souvent) plus de la moitié de la journée dans leur chambre ou leur dortoir, 47 % dans leur fauteuil et 10 % dans leur lit.

L'autonomie des pensionnaires a été étudiée selon une échelle de six catégories : 58 % d'entre eux sont classés comme « autonomes », 21 % comme « presque autonomes » et à l'autre extrémité 2,3 % comme « grabataires, ou totalement dépendants ». De même la fréquence et le cumul de handicaps moteurs, sensoriels ou relationnels : 5 % seulement des pensionnaires ne souffrent d'aucun handicap (un quart des personnes vivant en institution n'ont aucun trouble visuel et ne portent pas de lunettes), et 19 % de un ou deux (le handicap le plus fréquent est la difficulté pour porter un objet lourd, suivi de celle pour monter ou descendre un escalier). A l'autre extrême, 16 % des pensionnaires souffrent de dix handicaps ou plus, allant des troubles de l'audition ou de l'élocution à l'incontinence.

Les activités les plus pratiquées sont non productives et très autonomes : écouter la radio, se promener dans le jardin, lire. Vient ensuite : regarder la télévision, se promener à l'extérieur. Dans les institutions où le jardinage est pratiqué 6 % seulement des pensionnaires s'y adonnent.

M. L.

**Tableau 1. — Taux d'hébergement en institution selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial (en %)**

HOMMES	60-74 ans	75-84 ans	85 ans et plus	Tous âges
Célibataires	9,8	19,1	51,7	11,8
Veufs	3,4	9,0	15,8	6,9
Séparés et divorcés	4,6	15,7	9,3	6,4
Mariés	0,2	0,9	5,6	0,4
Ensemble	1,4	4,6	12,8	2,3
FEMMES				
Célibataires	4,4	11,8	39,1	8,9
Veuves	1,2	6,0	19,0	4,9
Séparées et divorcées	1,1	6,7	14,0	2,8
Mariées	0,2	1,2	3,4	0,3
Ensemble	0,7	5,6	19,4	3,3
ENSEMBLE	1,1	5,3	17,7	2,9

### SOMMAIRE DE « POPULATION » N° 4-5, 1978

Alain MONNIER : *Projets de maternité et comportements réels. Une enquête longitudinale (1974-1976).*

Louis HENRY : *Fécondité des mariages dans le quart Sud-Est de la France de 1670 à 1829.*

Philippe BOURCIER de CARBON : *L'économie mondiale et l'expertise de W. Léontief.*

Jacques VÉRON : *Appartenance ethnique et comportement des populations de Malaisie et de Singapour.*

Yves BLAYO : *Les premiers mariages féminins en Asie.*

Jean-Noël BIRABEN : *L'Europe : données statistiques.*

Karl SCHWARZ : *La baisse de la natalité en Allemagne fédérale.*